



LE MOT DU MAIRE



Comme je vous l'avais annoncé dans le dernier VILLERS infos, le Conseil Municipal a dû se poser la question de la gestion et de l'entretien de la station d'épuration et du réseau d'assainissement donnés en affermage pour une durée initiale de 12 ans à la société Veolia avec un contrat se terminant le 31 décembre dernier. Pour cette réflexion nous avons choisi parmi trois bureaux d'études la société IRH Ingénieur Conseil.

suite p. 3-->

8 ANS PLUS TARD, OÙ EN EST-ON ?

Pourquoi ce titre nous direz-vous ? Souvenez-vous : dans le n° 27 de Villers infos, en juin 2003, nous avons fait notre avec ce titre : "Cultivons notre jardin". 8 ans après, qu'en est-il de la fréquentation des villériots à la bibliothèque municipale de Verzenay ?

Pour ceux qui entendraient parler de ce lieu pour la première fois, ou pour ceux qui l'auraient oublié, nous avons décidé de nous rendre sur place afin de mener notre petite enquête...

Accueil chaleureux ce samedi matin et visite guidée des locaux assurée par une bénévoles.

La visite commence par une pièce dans laquelle se trouvent des ouvrages d'intérêt local : les documents portent sur Verzenay, Verzy, Reims, Épernay, mais également sur Villers-Marmery ou, plus généralement, sur notre région ("Le parler de Champagne", "l'almanach joyeux de la Champagne", "La cuisine au Champagne")...

Dans un bac, on trouve quelques DVD issus du fonds de la BDP (Bibliothèque de Prêt, située à Châlons-en-Champagne). La collection n'est pas très étoffée, mais il y en a pour tous les âges. Fiction et documentaires se côtoient ("Porco Rosso", "Encyclopédie des insectes", "C'est pas sorcier"). Il existe également quelques titres de livres audio. Un ordinateur permet à tous de regarder les DVD sur place.

Plus loin, des romans policiers, des romans ados, des BD adultes, des romans de science-fiction.

Nous passons ensuite dans la grande pièce : sur un rayonnage, des livres dits "large vision" écrits en gros caractères sont destinés aux personnes

suite p. 2 -->

SOMMAIRE

Le mot du Maire	p. 1/3
8 ans plus tard, où en est-on ?	p. 1/2
En bref.....	p. 3
État Civil	p. 4
Le Conseil vous informe :	
• Séance du 20/10/11	p. 4
• Séance du 07/12/11	p. 4
• Séance du 17/02/11	p. 4/5
• Séance du 31/03/11	p. 5/6
• Séance du 11/05/11	p. 6/7
Opération "grand nettoyage" par les chasseurs	p. 7
Connaissance du patrimoine.....	p. 8/9
Récréation	p. 10
L'actualité en image	p. 10
Calendrier	p. 10
En bref.....	p. 10



La Mairie est ouverte le LUNDI, le MERCREDI et le JEUDI de 17h à 19h, le VENDREDI de 14h à 17h.
Téléphone : 03 26 97 92 68 - Site WEB <http://villers-marmery.fr/> - Mél : mairiedevillers.marmery@wanadoo.fr

8 ANS PLUS TARD, OÙ EN EST-ON ?... (suite et fin)

mal voyantes.

Le long du mur, énormément de romans divers et variés. Ces livres côtoient des documentaires et des revues. Impossible de décrire ici les thèmes abordés, mais il y en a beaucoup.

Cette bibliothèque s'enrichit régulièrement de nouveaux titres. Un présentoir leur est dédié.

Dans une petite salle, des documents destinés aux enfants et aux adolescents. On y trouve des BD, des périodiques, des séries comme "Les belles histoires", "J'aime lire", "Wapiti"... Tout est rangé selon la première lettre du nom de l'auteur. Pour les plus grands, des romans au format livre de poche sont à l'étage, sur la mezzanine.

À noter que les dons de livres sont acceptés, à condition qu'ils soient en bon état. Il suffit de les apporter. Au cas où ces ouvrages seraient déjà présents à Verzenay, ils seraient redistribués à d'autres bibliothèques ou encore à des associations. Les CD audio sont également acceptés, mais pas les DVD.

Des animations sont parfois organisées au sein de la bibliothèque. Le thème abordé récemment était l'Afrique. La prochaine animation portera sur le conte de Noël", et aura lieu en décembre.

Les enfants accompagnés de leurs instituteurs viennent aussi lors de sorties planifiées. Les enseignants peuvent également venir chercher des livres pour les faire lire dans leur classe.

La Bibliothèque de Verzenay ferme en août (du 03/08 au 03/09 inclus) et entre Noël et Nouvel An.

Détail technique : les romans sont classés par ordre alphabétique d'auteurs, les documentaires sont classés selon la cotation Dewey. Les plus curieux d'entre vous sauront tout sur ce système en allant sur l'encyclopédie en ligne "Wikipedia" (Allez sur <http://fr.wikipedia.org/wiki/> puis tapez "classification décimale de Dewey" dans le cadre de recherche).

Le prêt est géré informatiquement à l'aide du logiciel "Orphée Micro".

Amateurs de romans, de beaux livres, de revues ayant trait à la géographie, aux sciences, ou encore fans de BD ou d'histoire locale, allez donc faire un tour chez nos voisins. Ils vous réserveront le meilleur accueil. L'inscription et le prêt sont gratuits : la commune de Villers-Marmery subventionne cette bibliothèque chaque année afin de permettre à tous les villériots de pouvoir en profiter. Une carte, indispensable pour emprunter ou rendre les documents, vous sera demandée. Vous l'obtiendrez en vous rendant sur place.

Le prêt, renouvelable, dure 3 semaines.

Actuellement, une vingtaine de villériots seulement fréquente la bibliothèque de Verzenay...

Sachez enfin que si vous recherchez un document qui ne fait pas partie du fonds actuel, les gestionnaires de la bibliothèque se feront un plaisir de le faire venir de la BDP châlonnaise...



Le site de la bibliothèque se trouve à cette adresse :
<http://www.verzenay.net/groupeDerubriqu6/index.html>

Sa mission a été de préparer et de proposer au Conseil Municipal la meilleure solution pour la gestion de l'assainissement de notre commune. Deux choix se sont présentés à nous : soit la reprise en régie (gestion par la Commune) ; soit confier à nouveau la gestion à une entreprise privée spécialisée dans ce domaine. Suite à l'analyse de la société IRH, le second choix était économiquement plus intéressant. En effet, dans le premier cas (en régie), nous devons recruter au minimum un technicien spécialisé dans la gestion de la station d'épuration pour environ 350 heures par an tout en assurant une astreinte 24 h sur 24. Cela aurait représenté un coût exorbitant sans pour autant avoir un service de qualité.

Le Conseil Municipal a donc décidé de lancer une procédure de délégation de service public de l'assainissement avec l'appui de société IRH. Cette procédure a duré plus de six mois. Une commission de délégation de service public a été créée pour analyser les offres des candidats. La SAUR, La Lyonnaise des Eaux et VEOLIA (ancien gestionnaire) ont répondu. Après plusieurs réunions et plusieurs analyses, la société La Lyonnaise des Eaux a présenté la meilleure offre pour une durée de 8 ans. Elle a proposé, à service égal, une baisse de près 50% du prix initial. Cela représentera pour vous une baisse de 30 % sur votre prochaine facture, la différence des 20% permettra d'alimenter le budget du service des Eaux de la commune pour de futurs travaux sur le réseau d'assainissement.

Concernant vos prochaines factures, il n'y aura pas de changement. Vous recevrez toujours deux factures par an, janvier et juin de la part de la société VEOLIA. Elle facturera pour son compte la part eau potable et collectera la part assainissement pour le compte de la Lyonnaise des Eaux. Vous avez reçu récemment un courrier de la part de la Lyonnaise des Eaux vous informant de ce changement : n'hésitez pas à les contacter pour d'éventuels problèmes d'obstruction de votre branchement ou pour toute autre question.

Concernant les centres de pressurage et de vinification, il n'y aura pas de changement pour les tarifs, les conventions devront être simplement reconduites avec la Lyonnaise des Eaux. Un petit rappel : les centres de pressurage et de vinification devront toujours adresser à la mairie, comme tous les ans, le nombre de marcs de raisin et d'hectolitres de moût issus de la vendange.

Le Maire

Laurent LONGIS

ATTENTION

2012 étant une année d'élection, pensez à vous inscrire sur les listes électorales

AVANT LE 31 DÉCEMBRE 2011

EN BREF



JMJ

Le soir du 2 avril, notre village a accueilli un groupe de jeunes de notre diocèse qui se prépare à participer aux JMJ (Journées Mondiales de la Jeunesse) qui ont eu lieu cette année à Madrid.

Venant de L'Épine à pied, ils sont arrivés vers 18H à la salle polyvalente où ils se sont restaurés, après un moment de détente (sketches et chants), ils ont visualisé un reportage sur Avila qui les a accueillis en août avant de retrouver à Madrid des jeunes du monde entier qui ont la même démarche qu'eux et rencontrer le Pape.

Ensuite, ils sont allés à l'église pour un temps de prières et d'échanges. Ils ont passé la nuit à la salle puis sont repartis à pied le dimanche matin jusque Taissy où se terminait cette marche. Gageons que leur séjour en Espagne a été très riche.

• RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2010

Le Conseil Municipal, après étude et délibération :

- Décide de retenir le bureau d'études QUALICONSULT pour une prestation de 1 680 €H.T. en vue de l'élaboration du P.A.V.E.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de l'acte de régularisation d'un échange avec la Société MHCS (Champagne Veuve Clicquot Ponsardin) décidé en 1991 au lieu dit « Les Bas Couloirs ».
- Décide de réaliser les travaux de réhabilitation du logement communal impasse des écoles. la Commission des Bâtiments se réunira pour étude des travaux à réaliser, demandes de devis pour les gros travaux de plomberie et chauffage. Les travaux d'entretien (papiers peints, peinture, parquets flottants) seront réalisés par les employés pendant l'hiver, afin de permettre une location pour le printemps prochain.
- Décide de virements de crédits sur le budget de la Commune.
- Décide d'attribuer l'indemnité de gestion et de budget à Madame Laure PEDRINI, Receveur de la Commune depuis le 1° Janvier 2010.
- Décide de soutenir Monsieur le Maire dans sa décision de ne pas certifier conforme la gestion de l'ancien Receveur de la Commune considérant que le Comptable n'a pas satisfait à toutes les obligations imposées par les textes en vigueur en laissant le temps passer sans prendre les décisions appropriées pour sauvegarder les intérêts de la Commune dans le dossier du boulanger, locataire de la Commune.
- Décide d'être associé à la révision du P.O.S et l'élaboration d'un P.L.U. de la Commune de VAL DE VESLE et désigne Madame BOUTILLETZ Marion pour représenter la Commune aux différentes réunions.
- Décide de fixer la participation aux frais de chauffage du locataire du logement communal place de la Mairie.

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2010

Le Conseil Municipal, après étude et délibération :

- Décide d'approuver le choix de la Société LYONNAISE DES EAUX en tant que délégataire du service public de collecte des eaux usées et des eaux pluviales de la Commune et d'approuver les termes du contrat de délégation du service public et ses annexes. Il autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation.
- Décide de porter la surtaxe assainissement à 1.10 € le m³ consommé à compter du 1° Janvier 2011.
- Décide de décisions modificatives du budget de la Commune.
- Décide de déterminer le taux de promotion pour une proposition d'avancement de grade de l'adjoint technique 2° classe au titre d'adjoint technique 1° classe.

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2011

Le Conseil Municipal, après étude et délibération :

- décide des travaux de réhabilitation du logement communal :
 - lot électricité : Entreprise HAUTEM pour 6 689.08 € TTC
 - lot plomberie : Entreprise MIZON pour 4 454.99 € TTC
- fixe le montant du loyer mensuel du logement communal impasse des écoles à 500 €
- décide d'associer la Commune au processus de réflexion dans l'esprit de la loi du 16 décembre 2010 en vue de réunir les Communautés de Communes Vesle Montagne de Reims, Forêts et Coteaux de la Grande Montagne et de Taissy dans une

ÉTAT CIVIL

(du 04/09/10 au 01/10/11)

• D é c è s

Mme ADNET Camille, née KEMPEN,
le 25/10/10
M. LÉTÉ André, le 28/10/10
M. ROMAGNY Jean, le 08/12/10
Mme Cécile BOCART, née NASSAU,
le 27/12/10
M. LUKASIK Dominique, le 11/03/11
M. MAUGUIÈRE Marcel, le 03/05/11
M. MAILLIET Jean-Yves, le 28/06/11
Mme DAYER Charlotte, née
MAILLIET, le 02/07/11

• N a i s s a n c e s

GARNIER Baptiste, le 16/10/10
ZANDER Mélina, le 10/03/11
AUZOLLE Julia, le 20/05/11

• M a r i a g e s

LONGIS Maxence
et CHANOIR Élodie, le 16/07/11

nouvelle communauté de communes à 22 communes à laquelle pourrait s'associer la commune de VILLERS MARMERY. Il acte, dès à présent, sur le principe d'adhérer à cette nouvelle communauté à 23 communes qui sera créée et mise en application à échéance du 1^o Juin 2013
Il demande à Monsieur le Préfet de prendre en considération la volonté d'adhésion du Conseil Municipal et d'y donner une suite favorable.

- Après étude du projet de règlement d'assainissement de la station d'épuration et des réseaux devant être remis à tous les particuliers, considérant que différents points sont à étudier avant approbation définitive, charge Monsieur le Maire de provoquer une réunion de concertation avec la Lyonnaise des Eaux et la Commission des Eaux.

- Après avoir pris connaissance du courrier de Monsieur le Président du S.I.A.E.P. de la Région de VERZY concernant la gestion et la programmation des travaux d'adduction d'eau potable sur les Communes adhérentes décide de renouveler sa demande présentée en 2010, soit :

- projet de réhabilitation intégrale de la rue Pasteur
- réfection rue du Muguet dans le cadre de l'aménagement du centre-bourg

souligne que la mise en conformité des branchements plomb n'est pas terminée dans la rue Pasteur et dans d'autres rues du village et demande à être informé du planning de ces réalisations.

SEANCE DU 31 MARS 2011

Le Conseil Municipal, après étude et délibération :

- Vote et approuve le compte administratif 2010 de la Commune qui se solde par un excédent de : 225 746.16 €

Fonctionnement :

Dépenses : 424 292.13 €
Recettes : 610 882.94 € + Excédent 2009 : 128 881.25 €
Excédent 2010 : 315 472.06 €

Investissement :

Dépenses : 430 595.57 € + déficit 2009 : 69 567.14 € Reste à réaliser : 57 300 €
Recettes : 410 436.81 € Reste à réaliser : néant
Déficit 2010 : 89 725.90 €

- Affecte le résultat de fonctionnement 2010 de 315 472.06 € de façon suivante :

Déficit d'investissement : 89 725.90 € + Reste à réaliser : 57 300 € soit besoin de financement : 147 025.90 € en affectation obligatoire au compte 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2011.

Le solde, soit 168 446.16€, au compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2011.

- Vote et approuve le budget primitif 2011 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Fonctionnement : 752 176 €
Investissement : 397 185 €

- Décide de ne pas modifier les taux établis par les service des impôts après la réforme territoriale, soit :

TAXE D'HABITATION : 29.33 %
FONCIER BÂTI : 25.05 %
FONCIER NON BÂTI : 21.42 %
CFE : 24.19 %

Total du produit fiscal : 446 323 €

Prélèvement G.I.R. : 17 142 €

Allocations compensatrices : 22 860 €

- Vote et approuve le compte administratif 2010 du service des eaux de la Commune qui se solde par un excédent de : 78 466.51 €

Fonctionnement :

Dépenses : 73 292.07 €
Recettes : 71 255.47 € + excédent 2009 : 2 442.78 €
Excédent 2010 : 406.18 €

Investissement :

Dépenses : 42 947.87 € + déficit 2009 : 210 134.35 € Reste à réaliser : néant
Recettes : 331 142.55 € Reste à réaliser : néant
Excédent 2010 : 78 060.33 €

- Vote et approuve le budget primitif 2011 du service des eaux de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

LE CONSEIL VOUS INFORME (suite)

Fonctionnement : 92 131 €

Investissement : 114 823 €

- Décide de poursuivre l'allocation de chauffage du bureau de poste et vote une somme de 305 € au budget 2011
- Décide de la mise en conformité avec la législation en vigueur des installations électriques des cloches de l'église ainsi que l'installation du paratonnerre conformément à la nouvelle norme UTE C 17-102 par l'Entreprise BODET, titulaire du contrat d'entretien pour ces installations. Cette dépense est prévue au budget 2011.
- Décide du remplacement des bordures en béton par un muret en briques de parement dans la cour de l'école. Ces travaux seront effectués par l'entreprise MOUGNIER.
- Décide de participer aux dépenses de sorties piscine des élèves de 6° du Collège de Verzy et vote une subvention de 23.10 € pour 5 élèves concernés, soit 115.50 €. Il accepte la demande d'achat de matériel sportif et de vélos pour la classe maternelle ainsi que des dalles en caoutchouc sous la structure existante du préau.
- Décide de retenir l'Entreprise C.T.P. pour des travaux de voirie rue des Mises et rue des Moncheux. L'Entreprise CARRÉ est retenue pour l'entretien des chemins.
- Décide de créer un emploi permanent d'adjoint technique 1° classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 20/35
- Décide de la réalisation de l'échange entre la Commune et Monsieur HAUTEM Cyril :
Biens apportés par la Commune : vigne sur les parcelles B 1499 pour 0 a 89 ca et B 1501 pour 1 a 21 ca, soit 2 a 10 ca pour une valeur de 21 000 €
Biens reçus de Monsieur HAUTEM : terre à vigne sur la parcelle AB 359 pour 1 a 60 ca et AB 143 pour 1 a 16 ca soit 2 a 76 ca pour une valeur de 21 000 €
L'acte sera établi par Maître Jacquemain-Cournil. Il sera sans soulte, les frais seront pris en charge par moitié par chacune des parties.

SÉANCE DU 11 MAI 2011

Le Conseil Municipal, après étude et délibération :

- Approuve la convention pour le recouvrement des redevances et taxes d'assainissement collectif entre la Lyonnaise des Eaux et Veolia Eau qui doit être approuvée par la Commune de VILLERS MARMERY et le S.I.A.E.P de VERZY.
La présente convention a pour objet de fixer les obligations respectives de La Lyonnaise des Eaux et de Veolia Eau.
La Lyonnaise des Eaux charge Veolia Eau de recouvrer, pour son compte, les redevances et taxes d'assainissement auprès des clients et propriétaires redevables disposant d'un branchement assainissement standard sur la base de la consommation en eau potable moyennant une rémunération de 2.50 € par facture émise. De ce fait les clients recevront une facture globale de Veolia Eau (en Juillet sur une consommation estimée et en Janvier sur une consommation relevée)
- Approuve le règlement du service de l'assainissement collectif établi par la Lyonnaise des Eaux et qui sera remis à tous les clients et propriétaires redevables disposant d'un branchement assainissement standard.
- Décide de virements de crédits sur le budget du service des eaux concernant l'annuité de la dette.
- Suite au jugement de clôture pour insuffisance d'actif prononcé le 16 Novembre 2010 par le Tribunal de Commerce de REIMS à l'encontre de Monsieur FELZINGER et considérant qu'il n'existe aucun espoir de recouvrement, accepte d'admettre en non-valeur les différentes sommes impayées sur les années 2004, 2005, 2006 et 2007 pour un montant de 15 469.38 € représentant des loyers impayés.
- Décide de virements de crédits sur le budget de la Commune afin d'établir un mandat pour pertes sur créances irrécouvrables d'un montant de 15 470 €.
- Accepte l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) des chemins ruraux répertoriés et accepte le balisage en conformité avec la charte de recevabilité des itinéraires.

- Après avoir pris connaissance du courrier de Monsieur le Président du Conseil Général concernant les pratiques de fauchage raisonné sur les routes départementales et de la convention qui aurait pour objet d'autoriser et de contractualiser les conditions d'intervention des Communes qui souhaiteraient, pour des raisons esthétiques, effectuer des actions d'entretien en complément de celles menées par le Département sur les dépendances du domaine public routier départemental situé hors agglomération, approuve les termes de la convention et habilite Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour la signature de cette convention.

Le Maire
Laurent LONGIS

Deuxième opération "grand nettoyage" pour les chasseurs

Le 26 mars dernier, un travail de nettoyage au niveau des bois et des chemins a été entrepris par les chasseurs.

Le camion communal et deux fourgons n'ont pas été de trop pour transporter les débris à la déchetterie.

Six passages ont été nécessaires pour venir à bout de ces immondices.

Le tri a été effectué sur place (verre, ferraille, divers).

Une trentaine de pneumatiques restent à la charge de la commune car ils ne sont pas acceptés en déchetterie.

Les photos parlent d'elles-mêmes ! À vous de juger.

Nous tenons à remercier les chasseurs pour cette belle initiative.



SORTIE DU CLUB DES ANCIENS

Le 21 Septembre dernier, dix Anciens de Villers et Trépaill se sont rendus à la gare de Bezannes dans le but de prendre le TGV en direction de Strasbourg pour y déguster une choucroute.

Arrivés à cette gare de départ pour prendre ce rapide vers 7h30, et le temps de "taper une paire de mille" (belote), nous arrivons dans le faubourg de Strasbourg.

Sur le quai une personne nous attendait pour nous guider vers la cathédrale et repérer le restaurant tout proche. Puis un petit tour en train pendant une heure dans certaines rues bien étroites, avec explications au passage des monuments ou immeubles divers et retour au restaurant pour y déguster cette choucroute et sa suite.

La digestion s'est faite sur un bateau-mouche où pendant une heure et demie nous avons longé le vieux et le nouveau Strasbourg, avec toutes ces façades de verre abritant le Palais de l'UNESCO et celui de l'ONU, et bien d'autres du même style.

De retour à quai : promenade vers la cathédrale, où une longue visite s'imposait y compris celle de l'horloge astronomique. Puis après un parcours en tramway, nous arrivons à la gare pour reprendre le TGV et arriver à Bezannes vers 21 heures.

La reprise de la belote n'a pas permis au sexe (soit disant) fort de s'exprimer !

Une bonne journée de détente, par beau temps, et bien préparée par notre présidente.



Le comité



RÉCRÉATION

Pour changer, nous vous proposons une grille de mots fléchés. Solution en bas de page.

INFRAC- TIONS	ACCEPTER	MIS DANS L'AXE	RELATIF À UN OS DE LA TÊTE	CONSTRUIT	BOÎTE À CENDRES
ÉGARER	MENA SA BARQUE	GUIDE DE CHEVAL	ERRER DANS LA VILLE	ENLEVÉ DE LA SOMME	MACHINE À VENT
PLAINTÉ BRUYANTE					
BÉTON			FRUIT MANGÉ BLET		
			PRÉVIENT		
PALPERAI				DEUX POUR UN ROMAIN	ILS SONT EN ORBITE
CARTE MAÎTRESSE				VÉLO	
	SORTI D'UN GISEMENT	BIEN HAUTES			
		CARAC- TÈRE GREC			
CADEAU POUR L'ENFANT	DON				MOT D'ENFANT
	FEMME DE DISCOURS				CAMAR- GUAIS
			ÉPREUVE À OBS- TACLES	BEAUCOUP	
				ENLISER	
PARTICIPE GAI		PAPIER NOTARIÉ			CRIE COMME UN CERF
FONDE- MENT		À UNE EXTREMITÉ			POSSÈDE
			RELATIF À UN VISCÈRE		VACHE DE DIVINITÉ
			TERRINE		
CADENCE MUSICALE				DEVANT L'HOMME ÂGÉ	
CHEMIN PÉDESTRE					
		ÇA SUFFIT !			LE MOI DE CHACUN
					LEVÉE À LA BELOTE
PETITES TERRES				VOILE DE VITESSE	
SCANDIUM ABRÉGÉ				LE MIDI EN ABRÉGÉ	SORTI POUR LA VIE
	L'UNION EU- ROPÉENNE		RELATIF À LA LUNE		
IL S'É- CLAIRE EN PREMIER LE MATIN			RÉPÊTES ENCORE		



Article proposé par M. Jean-Louis REMY

JULES DEBAY (1845 - 1927)

Parmi tous les maires qui dirigèrent la commune de Villers-Marmery, celui qui détient le record de longévité est M. Jules Debay. Il siégea au conseil municipal pendant 45 années consécutives et exerça la fonction de maire de 1892 à 1912, c'est-à-dire pendant 20 ans. Une époque charnière tant pour le pays que pour le village. En France, la république s'enracinait définitivement, et Villers prenait l'aspect que nous lui connaissons.

Un notable républicain

Le maire de la Belle-Epoque était un "propriétaire", comme nous renseignent certains documents, à la fois vigneron et cultivateur.

En 1870, il épousa une cousine, Alix Bergeot. La mariée était rondelette, la dot également. Mais soudain, le drame. Tandis que la France perdait l'Alsace-Lorraine, Jules vit mourir son père, puis sa jeune femme. Ses beaux-parents, attachés à leur gendre et cousin, sans doute dans l'intention de le consoler, lui légèrent l'équivalent de la dot qui leur était revenue.

À 30 ans, il disposait alors d'un patrimoine d'1 ha 35 de vignes et plus de 3 ha de terres et bois, à quoi s'ajoute la dot de sa seconde femme, fille d'un cultivateur de Tours-sur-Marne. Il avait un cheval et une calèche, un portefeuille d'obligations, un cellier où il gardait du vin blanc et du vin gris, qu'achetaient les négociants. Il employait six ouvriers. Il était déjà conseiller municipal, un homme qui avait pignon sur la grand-rue.

Il fut élu maire pour la première fois en 1892, de préférence au maire sortant Alexandre Caillet. Il est difficile de connaître ses opinions politiques, car les élus ruraux n'affichent pas leur étiquette. Néanmoins quelques décisions nous informent sur le sujet.

À cette époque, les clivages politiques se fixaient autour de la question religieuse. Les gouvernements de la III^e république, pour assurer le triomphe du nouveau régime, s'employèrent à réduire l'influence de l'Église catholique sur la société. Jules Debay appliqua cette politique. En 1900, le conseil municipal interdit les processions dans le village par 7 voix sur 11. Quatre ans plus tard, en pleine politique anticléricale, il adopta une motion de soutien au gouvernement d'Émile Combes. La séparation de l'Église et de l'État en 1905 fut la conséquence directe de cette politique. Le conseil décida alors, comme partout en France, que l'église serait laissée à la disposition des fidèles. Pour le presbytère, en revanche, le curé dut payer un loyer. Mais cette situation ne dura pas : la mairie décida de vendre le presbytère et ce fut l'abbé Masson qui se porta acquéreur.

N'allons pas en déduire que le père Debay était un bouffeur de curé. Cette politique de l'État, il l'appliqua de façon prudente. En effet, il avait aussi des adversaires sur sa gauche. Un homme osa se dresser contre lui : Adonis Dardenne. Dans une lettre au préfet, celui-ci accusait le maire d'être "un républicain masqué", car écrivait-il, lui et son adjoint Ludovic Lejeune s'étaient abstenus lors du vote sur les processions.

La restauration de l'église fut l'un des premiers chantiers entrepris dès qu'il fut élu maire. Il était nécessaire de réparer le portail et la nef. Il fit construire une tribune, remplacer le parquet en bois par des dalles et aménager le parvis avec le muret et la grille grâce à un don. Monsieur Debay n'avait donc rien d'antireligieux. Il donna même gracieusement une concession dans le cimetière pour la sépulture de l'abbé Marthe qui fut curé pendant 47 ans.

La modernisation du village

On ne peut qu'être frappé par toutes les réalisations effectuées pendant ses 5 mandats. Outre l'aspect actuel de l'église, on lui doit l'installation du télégraphe, puis du téléphone, des caniveaux, la construction de l'école enfantine, l'éclairage des rues, et enfin l'arrivée du chemin de fer.

On imagine la complexité de tels dossiers menés de front, la compétence et la disponibilité qui furent les siennes. On comprend mieux pourquoi il était évident pour tous les habitants que le maire devait être un riche propriétaire employant assez d'ouvriers pour pouvoir consacrer son temps aux affaires de la commune.

Le tramway du CBR reliait déjà Reims à Verzy depuis quelques années. Il fut d'abord question de prolonger la ligne jusqu'à Aÿ. Puis on s'orienta vers une ligne Verzy-Châlons. C'est finalement un tronçon Verzy-Villers-Trépail-Ambonny qui fut inauguré le 17 septembre 1902, grâce à l'acharnement des maires concernés. Par la suite Ambonny se transforma en nœud ferroviaire avec un embranchement vers Châlons, un autre vers Épernay.

Debay, avec son conseil, batailla pour que la gare se trouvât plus près du village. En vain, puisqu'on dut aménager le chemin de la gare sur plus de 600 m.

Tous ces travaux n'étaient pas pour rien et le budget de la commune s'en ressentit, ainsi que les impôts des contribuables. Certains projets furent retardés de quelques années : l'électrification et l'école enfantine, réclamée par les familles et le ministère de l'instruction publique.

Malgré tout le maire parvint à obtenir les subventions nécessaires. Ses qualités relationnelles lui permettaient d'agir auprès de la sous-préfecture et du conseil général, de travailler avec les autres maires, d'obtenir les meilleures conditions des architectes, des entrepreneurs et des organismes de crédit.

Il semble évident aussi que Jules Debay était attaché à l'idée de progrès et de prospérité pour sa commune. Plusieurs décisions furent motivées par des considérations économiques, notamment le télégraphe, financé en partie par le négoce rémois. Ou encore quand il s'agit de lutter contre le phylloxéra. C'est en 1894 que la commune décida l'installation d'un champ d'expérience pour "l'essai et l'acclimatation de cépages propres à reconstituer le vignoble champenois, en prévision de l'invasion du phylloxéra". On n'était pas en retard. Le célèbre puceron fut, malgré lui, le principal agent de la modernisation du vignoble. C'est le conseiller Camille Legras qui donna le terrain, aux Sous-la-ville.

À plusieurs reprises, le conseil municipal félicita son maire pour sa compétence et son dynamisme, notamment quand il décida de transmettre son écharpe.

Nul n'est irremplaçable, sauf...

Nul n'est irremplaçable. C'est peut-être ce que pensait Jules Debay en 1912. Mais, réélu conseiller à 67 ans, il put alors contempler son siège vide pendant plusieurs semaines. Personne n'osait lui succéder. Ludovic Lejeune, élu, refusa. Camille Legras, idem. Ce ne fut qu'à la quatrième réunion, après la menace du préfet de nommer un fonctionnaire à la tête de la commune, que M. Lejeune accepta la responsabilité de maire.

Pourtant, aux pires heures de 1914, c'est à nouveau Monsieur Debay qui assura avec l'abbé Masson, la survie des habitants. Quand l'armée allemande pénétra dans le village dans la nuit du 3 au 4 septembre, le maire s'était enfui, ainsi que la majorité de la population. Il ne restait qu'un conseiller municipal. C'est donc lui qui organisa la sépulture des soldats et d'Aimé Porcheret retrouvé mort aux Vardelles, et les soins aux blessés, notamment son voisin, ami et allié, Jules Legras. Le Docteur Stahl, alsacien, avait fui, et avec lui tous les médecins des alentours. Il ne restait que le pharmacien de Verzy pour fournir quelques médicaments.

Il fallut aussi assurer le ravitaillement, surtout quand les Allemands exigèrent 800 rations pour nourrir les prisonniers français. Au cours de ces journées dramatiques, l'ancien maire trouva encore le temps de noter scrupuleusement le récit des événements sur le registre des délibérations du conseil.

On connaît la suite. L'armée française lança une contre-offensive et la bataille de la Marne permit la libération du village le 12 septembre. L'envahisseur ne devait plus y revenir avant 1940. Le front s'enterra sur les Monts de Champagne. Tous les Villériots non mobilisés revinrent chez eux. Mais ce fut alors 10 000 soldats français qu'il fallut accueillir dans le village.

Le mandat de la municipalité fut prolongé jusqu'en 1919. Cette année là fut marquée par un renouvellement total du conseil. Neuf élus sur douze étaient de jeunes anciens combattants. Jules Debay s'éteignit en 1927, à 82 ans. Il était le grand-père d'Anne-Marie, Jacqueline et Pierre Debay que les seniors ont connus. Ces trois là étant restés célibataires, sauf erreur, le maire qui fit entrer Villers-Marmery dans le XXe siècle n'a pas de descendance.

Jean-Louis Remy

Surveillez votre consommation d'eau en direct sur le site de Veolia



Le service de radio-relevé mis en place dans le village par Veolia permet à tous les abonnés de suivre en temps réel la consommation d'eau liée à chaque compteur. Ce service, très pratique, est gratuit et il fonctionne 7j/7 et 24h/24.

Comment en bénéficier ? :

- allez sur le site "<https://www.service-client.veoliaeau.fr/>"
- la page d'accueil s'affiche : cliquez dans la bulle jaune "votre espace client" puis, la toute première fois, cliquez sur le bouton "Créez votre espace"
- remplissez une fois pour toutes le formulaire.

Vous pouvez dès lors vous connecter sur votre espace client et suivre votre consommation de manière précise...



Six voyages à trois véhicules vers la déchetterie pour venir à bout des débris dispersés dans la nature autour du village... Merci aux chasseurs pour le travail de nettoyage.

CALENDRIER

Dimanche 6 novembre 2011

Repas CCAS des Anciens
Salle polyvalente

Jeudi 11 novembre 2011

Thé dansant de l'ADMR

Samedi 19 novembre 2011

Soirée Beaujolais nouveau
Salle polyvalente

Samedi 26 novembre 2011

LOTO DE L'ÉVEIL
Salle polyvalente

Samedi 3 décembre 2011

Sainte-Barbe avec l'Amicale des
Sapeurs Pompiers

Samedi 10 décembre 2011
20h30

Concert organisé par
le comité des Fêtes
Salle polyvalente

EN BREF

ASVM ACTIVITES 2011/2012

<u>TENNIS</u> <u>INTERIEUR EXTERIEUR</u>	Plus de 18 ans Caution badge 6 euros	75 euros
<u>TENNIS</u> <u>INTERIEUR EXTERIEUR</u>	Moins de 18 ans Caution badge 6 euros	50 euros
<u>TENNIS EXTERIEUR</u>	Plus de 18 ans Caution clé 6 euros	45 euros
<u>TENNIS EXTERIEUR</u>	Moins de 18 ans Caution clé 6 euros	35 euros
<u>ECOLE DE TENNIS</u>	A partir de 7 ans Mercredi après midi Avec un professeur diplômé	145 euros
<u>GYM LIA ET STEP</u>	Pour tous les mardis soir de 20h à 21h au gymnase Avec un professeur diplômé	110 euros
<u>GYM TONIC</u>	Pour tous les jeudis de 20h à 21h au gymnase Avec un professeur diplômé	110 euros
<u>BADMINTON</u>	Tous les mercredis de 19h à 21h au gymnase	30 euros
<u>MULTISPORT</u>	Volley, foot en salle, basket, à partir de 18 ans, tous les lundis de 20h à 22h au gymnase	30 euros

Retrouvez d'autres informations sur le site communal :

<http://villers-marmery.fr/>

Le coin des associations vous attend sur le site communal...